

Ecrit par le 23 juillet 2024

Mme JULIEN Marguerite



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 2 juillet 2021 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

**Article 1378-1 Code de
procédure civile**

Loi n°2016-1547 du

28 novembre 2016

Par testament olographe du 31 janvier 2009, **Mme Marguerite Marie Andrée Louise Colette JULIEN**, en son vivant sans profession, demeurant à ORANGE (84100) avenue Général de Gaulle Résidence le Montmirail bat A, Née à BOURG-DE-PEAGE (26300), le 6 octobre 1931, veuve de Mr Jean MICOLET, décédée à ORANGE (84100) le 16 mai 2021, A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Jean-Baptiste BOREL, Notaire Associé à ORANGE (Vaucluse), le 04 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Jean-Baptiste BOREL, notaire à ORANGE (84150), référence CRPCEN 84050, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS (84200) de

Ecrit par le 23 juillet 2024

l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
3951445

Publié le 02/07/2021

Mlle BARTHELEMY



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 2 juillet 2021 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

- DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code

de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Ecrit par le 23 juillet 2024

Suivant testament olographe en date du 3 mai 2011, Mademoiselle Janine Françoise Juliette **BARTHELEMY**, en son vivant Sans profession, demeurant à CABRIERES D'AVIGNON (84220) 65 chemin des Dumaines. Née à TARASCON (13150), le 29 juillet 1944. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à CABRIERES D'AVIGNON (84220) (FRANCE) le 16 janvier 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe LERSY, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Guy FRAYCHINAUD - Christophe LERSY, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à GORDES, le 24 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe LERSY, notaire à GORDES 84220, référence CRPCEN : 84030, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
3951414

Publié le 29/06/2021

Mme GIRARD Alica Léoncie



Attestation de parution sur [echodumardi.com](https://www.echodumardi.com)

Ecrit par le 23 juillet 2024

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 2 juillet 2021 sous réserves d'incidents

***Etude de Maîtres Karine TASSY-KELCHER
et Sébastien NARDINI,
notaires associés à LAGNES (Vaucluse),
110 Lotissement les Oliviers***

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16/11/2015,

Madame Alice Léoncie GIRARD, en son vivant retraitée, demeurant à l'ISLE SUR LA SORGUE (84800)
317 route de Saumane.

Née à BONNIEUX (84480), le 14 juin 1934.

Célibataire.

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à l'ISLE SUR LA SORGUE (84800) (France), le 1er mars 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien NARDINI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Karine TASSY-KELCHER et Sébastien NARDINI, notaires associés » titulaire d'un office Notarial à LAGNES (Vaucluse), 110 Lotissements les Oliviers, le 14 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sébastien NARDINI, notaire à LAGNES (84800), 110 Lotissement les Oliviers, référence CRPCEN : 84017, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3951343

Publié le 18/06/2021

Ecrit par le 23 juillet 2024

Mme SOLEILHAC Léa Victoria



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 2 juillet 2021 sous réserves d'incidents

**SCP Stéphanie JEANJEAN
BOUDON, Henri PASSEBOIS
Olivier JEANJEAN
Notaires Associés
Carpentras**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL -
DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de
procédure civile
Loi n°2016-1547du
28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 11 septembre 1981,
Madame Léa Victoria SOLEILHAC, en son vivant retraitée, demeurant à CARPENTRAS (84200) 168
avenue Wilson Immeuble Wilson. Née à USCLADES-ET-RIEUTORD (07510), le 27 novembre 1924.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (84800) (FRANCE), le 23 mars 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, Notaire Associé de la Société Civile « Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, Henri PASSEBOIS et Olivier JEANJEAN, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à CARPENTRAS, 100 Avenue Wilson, le 1er juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, notaire à CARPENTRAS (84200), référence CRPCEN : 84037, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3951187

Publié le 04/06/2021

Mme VAUCLARE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Ecrit par le 23 juillet 2024

Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 2 juillet 2021 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de
procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 juillet 2010,

Madame Alberte VAUCLARE, en son vivant retraitée, demeurant à AVIGNON (84000) 21 avenue de la Trillade.

Née à ORANGE (84100), le 25 juin 1926.

Célibataire.

Décédée à AVIGNON (84000) (FRANCE), le 12 décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clio PEYRONNET, Notaire associé soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle « Olivier JULIEN, Pauline CHIAPELLO et Clio PEYRONNET » titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à AVIGNON (Vaucluse) 15 rue Armand de Pontmartin, le 20 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Clio PEYRONNET, notaire à AVIGNON (84000) 15, rue Armand de Pontmartin, référence CRPCEN : 84002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3951141

Publié le 28/05/2021

Ecrit par le 23 juillet 2024

Mme DOUVIN Joëlle



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 2 juillet 2021 sous réserves d'incidents

Par testament olographe en date du 31 janvier 2017, **Madame Joëlle Jeanne Louise Angèle DOUVIN**, en son vivant retraitée, demeurant à SORGUES(84700), 29 Lotissement les Romarins, née à NICE (06000) le 6 juin 1951, veuve de Monsieur Jacques Edmond SEBBAH et non remariée, décédée le 19 avril 2021, à SORGUES (84700), en son domicile sus-indiqué, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Anne-Laurence CORTEZ, Notaire associé à CHATEAUNEUF DU PAPE, suivant procès-verbal en date du 19 mai 2021, dont copie authentique a été adressée au Greffe du Tribunal judiciaire d'AVIGNON le 20 mai 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Anne-Laurence CORTEZ, Notaire associé à CHATEAUNEUF DU PAPE, 2 avenue Pierre de Luxembourg - BP 34, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament olographe et copie de ce testament.

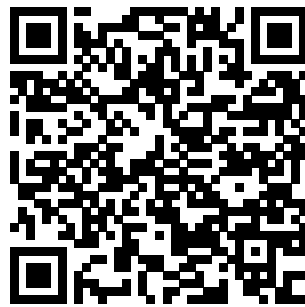
Pour Avis.

Maître Anne-Laurence CORTEZ
3951118

Publié le 21/05/2021

Ecrit par le 23 juillet 2024

Mme CAPEAU Solange



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 2 juillet 2021 sous réserves d'incidents

Par testament olographe en date du 1 mars 2005, **Madame Solange Josépha Delphine CAPEAU** en son vivant Retraitée, demeurant à CADEROUSSE (84860), 2 rue de l'Hôpital, née à AVIGNON (84000) le 20 mars 1923, décédée le 24 décembre 2020, à CADEROUSSE (84860), en son domicile sus-indiqué, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Coralie GLOMON, Notaire associé à COURTHEZON, suivant procès-verbal en date du 2 mars 2021, et, le prononcé de la saisine a été établi par Maître Anne-Laurence CORTEZ, notaire à CHATEAUNEUF DU PAPE, le 19 mai 2021, dont copie authentique a été adressée au Greffe du Tribunal judiciaire de CARPENTRAS le 20 mai 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Anne-Laurence CORTEZ, Notaire associé à CHATEAUNEUF DU PAPE, 2 avenue Pierre de Luxembourg - BP 34, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du prononcé de la saisine auquel est annexé le procès-verbal de dépôt du testament olographe et copie de ce testament.

Pour Avis.

Maître Anne-Laurence CORTEZ

3951117

Publié le 21/05/2021

Ecrit par le 23 juillet 2024

Mme **TEBOUL** veuve **DIAN**



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 2 juillet 2021 sous réserves d'incidents

Avis de saisine de légataire universel - délai d'opposition

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1 du Code de Procédure Civile

Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 février 1999, Madame Yvonne **TEBOUL**, en son vivant retraitée, demeurant à AVIGNON (84000)13 boulevard Bertrand de Got, née à ORAN (ALGERIE), le 20 août 1928, veuve de Monsieur Albert **DIAN** et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à CARPENTRAS (84200), le 8 octobre 2020, a consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hélène SELLIER - DUPONT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Hélène SELLIERDUPONT et Laurence GUILIÉ, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à AVIGNON (Vaucluse), 2 place Saint Lazare, le 6 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le Greffe judiciaire d'AVIGNON, le 11 mai 2021.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Patrick MARTINEL, notaire à LES ANGLES (30133) 10-12 avenue de Verdun, référence CRPCEN : 30093 chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour insertion Le Notaire
3951107

Publié le 21/05/2021

Mme TRIPIER Veuve RUFFIER



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 2 juillet 2021 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Aux termes de son testament olographe en date du 30 juin 2013, Madame Simone Suzanne Eugénie

Ecrit par le 23 juillet 2024

Henriette **TRIEPIER**, demeurant à SAINT-DIDIER (84210) 85 impasse des Genevriers Lotissement Les Cades, veuve de Monsieur Raymond **RUFFIER** a institué des légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description le 4 mai 2021 par Maître Caroline LACAZE-MARS, Notaire à PERNES-LES-FONTAINES (84210), duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Caroline LACAZE-MARS, notaire à PERNES LES FONTAINES (84210) 126 Avenue Charles de Gaulle, référence CRPCEN : 84046, dans le délai d'un mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
3951082

Publié le 18/05/2021

Mme BORDIN



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 2 juillet 2021 sous réserves d'incidents

Ecrit par le 23 juillet 2024

*Etude de Maîtres Karine TASSY-KELCHER
et Sébastien NARDINI,
notaires associés à LAGNES (Vaucluse),
110 Lotissement les Oliviers*

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er juin 1983,
Madame Suzette Herminie **BORDIN**, en son vivant retraitée, demeurant à GORDES (84220) 100 route de Murs.

Née à GORDES (84220), le 12 septembre 1931.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à GORDES (84220) (FRANCE), le 3 mars 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien NARDINI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Karine TASSY-KELCHER et Sébastien NARDINI, notaires associés » titulaire d'un office Notarial à LAGNES (Vaucluse), 110 Lotissements les Oliviers, le 27 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sébastien NARDINI, notaire à LAGNES (84800), 110 Lotissement les Oliviers, référence CRPCEN : 84017, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

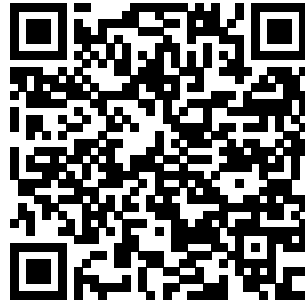
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3950997

Publié le 04/05/2021

Ecrit par le 23 juillet 2024

M. CHOSSON



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 2 juillet 2021 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1

Code de procédure civile

Loi n°2016-1547

du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 mars 1988,
Monsieur Maurice Auguste **CHOSSON**, en son vivant retraité, demeurant à
MALAUCENE (84340) 8 cours des Isnards.

Né à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE (26260), le 25 avril 1934.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à MALAUCENE (84340) (FRANCE), le 27 octobre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Henri PASSEBOIS, Notaire Associé de la Société Civile « Stéphanie JEANJEANBOUDON, Henri PASSEBOIS et Olivier JEANJEAN, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à CARPENTRAS, 100 Avenue Wilson, le 26 mars 2021, duquel il

Ecrit par le 23 juillet 2024

résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-François SURDON, notaire à MONTEUX (84170), référence CRPCEN : 84041, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession 3950783

Publié le 02/04/2021

Mme CHATAIN



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 2 juillet 2021 sous réserves d'incidents

**SCP Stéphanie JEANJEAN
BOUDON, Henri PASSEBOIS,**

Ecrit par le 23 juillet 2024

Olivier JEANJEAN
Notaires associés - Carpentras

**AVIS DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION Article 1007
du Code civil Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 6 juillet 2011, Madame Françoise Martine **CHATAIN**, en son vivant retraitée, demeurant à MAZAN (84380) 128 chemin des Ecoliers, maison de retraite EHPAD H. Sautel, née à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400), le 13 décembre 1926, célibataire non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à MAZAN (84380) (FRANCE) le 18 janvier 2021, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, Notaire Associé de la Société Civile « Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, Henri PASSEBOIS et Olivier JEANJEAN, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à CARPENTRAS, 100 Avenue Wilson, le 11 mars 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, notaire à CARPENTRAS (84200) 100 avenue Wilson, référence CRPCEN : 84037, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
3950677

Publié le 18/03/2021